



## Déclaration préalable du Sgen-CFDT

à la F3SCTSD des Yvelines

du 29 juin 2023

Madame la Directrice académique, Mesdames, Messieurs,

Le Sgen-CFDT tient à remercier les services de la DSDEN pour parler avant tout de risques psycho-sociaux et non de « bien-être au travail » comme c'est la mode dans les entreprises privées camouflant ainsi, en les reformulant, les souffrances et le mal-être des personnels.

- A la lecture de l'ordre du jour, le Sgen-CFDT espère que les AED répondront nombreux à cette enquête sur leurs conditions de travail qu'il faut bien évidemment diffuser largement car tous n'utilisent pas leur messagerie académique dans les établissements en indiquant qu'on ne leur a pas fourni les informations concernant ces dernières et qu'ils hésitent à avoir un moyen de contact supplémentaire alors qu'ils sont déjà extrêmement sollicités sur leurs portables personnels par les services scolaires. Les remontées qui nous sont faites du terrain montrent clairement leur fatigue morale et physique.

- Par ailleurs, concernant le 2ème point, nous tenons à signaler que certains directeurs du 1<sup>er</sup> degré, par manque d'informations, et ou de formation, ne s'en emparent pas. Le DUERP ancienne version n'est même pas effectif dans certaines écoles. Donc, une nouvelle application en ligne pose la question de la formation des directeurs pour utiliser cette nouvelle application et nous tenons à le souligner ici.

Nous n'aborderons même pas le sujet du nombre de DUERP dans les établissements du 2nd degré non encore réalisés à ce jour alors que nous en connaissons l'obligation depuis bientôt 22 ans et que c'est pourtant un véritable outil pour améliorer la sécurité et les conditions de travail. Le Sgen-CFDT martèle ceci depuis plusieurs années : investir dans la prévention, supprimer les risques identifiés c'est améliorer le fonctionnement de la collectivité, valoriser son savoir-faire et renforcer la cohésion sociale. Il est essentiel que les agents soient acteurs de la prévention des risques SST... et pour qu'ils deviennent acteurs de la prévention, il convient de leur donner du temps (sur les 108h par exemple?) et des moyens nécessaires à ce projet ambitieux sinon ce sera encore un outil bâclé qui restera au placard faute d'avoir développé l'idée !

- De plus, les fiches RSST sont des indicateurs de mal-être du terrain ! Et les représentants du Sgen-CFDT qui vont dans les établissements savent que les collègues n'osent pas toujours compléter des fiches RSST, encore plus dans le 2nd degré lorsqu'il faut pour l'obtenir, lorsqu'il y en a un dans l'établissement et que l'on sait où il se trouve, s'adresser à un cerbère ou faire face à l'un des 3 juges des Enfers. Nous appelons de nos vœux la dématérialisation du RSST dans notre département et nous ne doutons pas que les collègues s'en saisissent ainsi plus facilement car combien vont se limiter à parler de leur situation vécue douloureusement à leurs collègues ou vont se replier sur eux-mêmes dans le pire des cas pour en arriver, finalement, au burn-out. N'oublions pas que ce sont souvent les

salariés sentinelles qui sont les plus affectés, nous vous invitons vivement, d'ailleurs, à écouter le Podcast sur France Culture de l'émission « Entendez-vous l'éco » du 15 juin de cette année et vous verrez que les souffrances psychiques au travail sont une réalité qui ne se limitent pas aux entreprises privées mais aussi à la fonction publique et donc à l'Education Nationale : pression temporelle, surcharge de travail, manque d'autonomie, perte de sens du travail sont autant de causes que nous connaissons aussi ! Selon une enquête publiée par la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance au mois d'octobre 2022, le sentiment d'épuisement touche 7,1 personnels du 1<sup>er</sup> degré sur 10 et 6,6 personnels du 2<sup>nd</sup> degré sur 10.

« Le bien-être au travail » ne passe-t-il pas aussi par la mise en œuvre des promesses faites, c'est à-dire 10% d'augmentation ? Or ces dernières se transforment actuellement en une faible augmentation de salaire et un travail supplémentaire avec un Pacte. Et puis que dire de l'incohérence des injonctions qui nous sont faites dans le 2<sup>nd</sup> degré : reconquérir le mois de juin tout en mettant les épreuves en mars, ne pas perdre une heure de cours faute de remplacement de courte durée et placer le SNU sur le temps scolaire ... Quoi qu'il en soit, l'année scolaire qui s'achève s'est avérée très dense pour les personnels du département : la réforme des retraites ainsi que le mouvement de contestation qui s'en est suivi, exceptionnel par son ampleur et sa longueur dans le temps, la réforme des lycées professionnels et son lot de difficultés, le déploiement du logiciel Opale et la mise en place du Pacte, l'un et l'autre à marche forcée, entraînant stress au travail, souffrances des collègues ainsi qu'une recrudescence certaine des risques psycho-sociaux, auxquels il conviendra de porter une attention particulière dans les mois qui viennent.

Alors que les **alertes se multiplient sur l'épuisement professionnel**, ces questions ne devraient pas être balayées d'un revers de la main. Le dernier rapport de la Cour des comptes sur les absences devant élèves d'enseignants non remplacés pointe pourtant ces enjeux, et, singulièrement, **la nécessité d'une politique de santé au travail effective**. On en est toujours loin dans notre ministère (et que dire de notre département !) ! Rappelons que, depuis 2002, la responsabilité de l'employeur est établie dans la préservation de la santé mentale et physique de ses employés.

- En outre, il est indispensable que nous signalions les pressions ou le manque de considération que nos collègues nous font remonter que ce soit par leur Direction d'établissement, par leurs inspecteurs ou au niveau de la DSDEN comme l'a révélé l'audience d'un collègue de notre département, en présence de la cheffe d'établissement source de cette détresse au travail, lorsqu'un directeur académique adjoint qui, face à la souffrance exprimée des collègues, leur répond : "la souffrance au travail, c'est normal". Etymologiquement, ce n'est pas faux mais, humainement, c'est inacceptable !

**Pour conclure, la perte de sens du travail, la dégradation des conditions de travail et la perte de pouvoir d'achat se combinent tristement et l'Education Nationale est sans doute déjà entrée dans une spirale négative et il est bien regrettable d'avoir à jouer les Cassandre.**

En vous remerciant, Madame la Directrice académique, Mesdames et Messieurs, de votre attention.

Mesdames Hopkins et Chavigny pour le Sgen-CFDT

contact : [78@sgen.cfdt.fr](mailto:78@sgen.cfdt.fr)